

Le 3 octobre 2021

Le CRef sollicite le Secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration pour qu'il fasse usage de son pouvoir discrétionnaire en faveur de Junior Masudi Wasso

Junior Masudi Wasso est un jeune étudiant originaire de la République démocratique du Congo qui a été admis à s'inscrire à l'UCLouvain. Manifestement en possession d'un passeport en règle et d'un titre de séjour valable, il a pourtant été interpellé par la police des frontières lors de son arrivée en Belgique et est retenu depuis dans un centre fermé en vue d'être expulsé du territoire. Les policiers qui l'ont interrogé ont jugé ses connaissances académiques insuffisantes, estimant dès lors le motif de son voyage suspect.

Les recteurs et rectrices des universités francophones, suivant en cela la position de l'UCLouvain, dénoncent cette privation de liberté. Ils s'insurgent contre la volonté d'expulsion de cet étudiant et espèrent vivement que le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration fera usage de son pouvoir discrétionnaire pour permettre à Junior Masudi Wasso de poursuivre sereinement ses études en Belgique.